

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2013

---

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 180

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE PREMIER

- I. – Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 60.
- II. – En conséquence, à la fin de de l'avant-dernière phrase, supprimer les mots :
- « au 1<sup>er</sup> avril de l'année N-1 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à déterminer les « volumes de base » pour l'année N à partir des données collectées en année N et non plus en année (N-1).

Cette modification permet de mieux tenir compte des changements de situation qui peuvent intervenir entre l'année (N-1) et l'année N.